



Papeete, le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Monsieur Jean-François TANNEAU**

Directeur régional des douanes de Polynésie-Française

**Objet** : Préavis de grève pour le mardi 08/03/2022.

**PJ** : Préavis de grève intersyndical Fonction Publique pour le 08 mars 2022.

Préavis de grève intersyndical DGDDI pour la période du 07 février au 11 mars 2022.

Monsieur le directeur régional,

Depuis déjà plusieurs mois, les agents de la Direction Régionale de Polynésie française (DRPF) ont exprimé des revendications fortes ayant trait notamment à une certaine décence dans les relations sociales.

Face au mépris de la direction régionale, la section de Polynésie française du syndicat SOLIDAIRES-DOUANES dépose un préavis de grève pour la journée du mardi 08 mars 2022 (00h00 à 24h) symboliquement rattaché aux valeurs d'égalité, de liberté et de justice.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires, contractuels) de la Direction Régionale des douanes en Polynésie française (DRPF).

Ce préavis est motivé par nos revendications locales suivantes :

- la mise en adéquation des conditions de travail : moyens humains, matériels, structuraux et fonctionnels, en harmonisation avec celles de la métropole. (création d'une direction interrégionale en Polynésie, une brigade garde-côtes avec un patrouilleur,...)
- un abondement d'effectif en sus du Plafond Autorisé d'Emploi par la voie d'un recrutement local dans le Corps de l'État pour l'administration de la Polynésie-Française (CEAPF) ;
- le respect du statut CEAPF (l'inscription du corps d'inspecteur des douanes dans le décret CEAPF, la mise en place des examens professionnels C en B et B en A CEAPF, une procédure de rattrapage du déroulement de carrière des agents CEAPF, avec les mêmes voies de recours que leurs homologues appartenant aux corps métropolitains);
- le respect des droits syndicaux et ceux des agents ;
- l'égalité de traitement entre les agents et les cadres ;
- le respect du dialogue social ;
- la transparence sur le paiement des répartitions et reliquats contentieux, et leur pérennisation.
- l'arrêt des dysfonctionnements et des mauvaises pratiques managériales.

Nous dénonçons fermement :

- le manque d'effectif pour assurer nos missions ;
- la sur-gradation des cadres sans abondement d'effectifs supplémentaires ;
- le manque de transparence dans l'attribution de l'ACF modulation et les inégalités de répartition dans les montants ;
- l'utilisation de la profilisation des postes en défaveur des priorités légales préjudiciant les chances de retour des collègues originaires.
- l'inégalité de traitement dans les mesures déontologiques et disciplinaires bienveillantes aux hauts cadres et très sévères envers les agents ;

- l'indécence des attributions honorifiques et des fonctions de jury à un haut cadre sous contrat à la DRPF puis chargé de missions faisant l'objet de poursuites judiciaires ;

Nous réclamons :

- le retrait du titre de chevalier de l'ordre de Tahiti Nui de ce haut cadre ayant exercé 3 ans en Polynésie et des explications sur le financement de la cérémonie du 3 décembre 2021 ;

- En urgence, le retrait de sa qualité de jury pour les épreuves orales de concours CEAPF en cours.

Nous rappelons nos interventions en 2021 afférentes aux risques de conflit d'intérêt et de partialité envers des candidats entourant son environnement professionnel et personnel, d'autant plus qu'il a fait l'objet d'une publication le 21 janvier 2022 dans la presse d'un délibéré attendu de la cour administrative d'appel de Paris pour le 25 février 2022 concernant des faits de harcèlement sexuel et moral,

Ce préavis est également motivé par les revendications de l'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires, contractuels) de la fonction publique de l'État exerçant en Polynésie Française portées par l'Union Syndicale Solidaires Polynésie, énumérées ci-après :

- Maintenir un niveau des retraites justes (Application du taux de 75 % sur le revenu indexé perçu des 6 derniers mois primes comprises, (net à payer) pour les pensions servies et un rattrapage pour les agents déjà retraités dont le montant de la pension a été impacté par la mise en extinction de l'ITR ;
- Maintenir la bonification outre-mer du 1/3 (un an pour trois ans travaillés);
- Maintenir la bonification du 1/5e pour la catégorie active;
- Revalorisation de la valeur du point d'indice supérieure à minima à l'inflation et maintien des rémunérations avec majoration;
- Maintenir l'emploi local via les recrutements CEAPF ;
- Valoriser l'océanisation des cadres par le statut CEAPF;
- Clarifier les critères du CIMM et créer une commission paritaire sur la validation du CIMM au sein du territoire;
- Prioriser les retours des originaires avant la profilisation des postes en Outre-Mer;
- Pour la liberté de choix à la vaccination sans mesures coercitives.

Ce mardi 08 mars 2022, journée internationale des droits des femmes, nous inscrivant dans le mouvement intersyndical national de la Fonction Publique, nous revendiquons l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière professionnelle et dénonçons les violences sexistes et sexuelles ainsi que le harcèlement moral. Cf : le préavis de grève intersyndical Fonction Publique en pièce jointe.

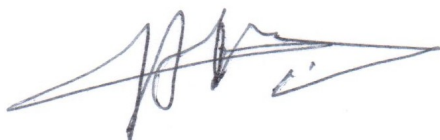
En sus, nous inscrivant dans le mouvement national de la DGDDI, nous portons l'ensemble des revendications listées dans le préavis de grève intersyndical DGDDI en pièce jointe.

Ce préavis est destiné à permettre à tous les personnels qui le souhaitent de participer aux actions de mobilisation, et de couvrir toutes les formes qu'elles revêtiront.

Veillez agréer, Monsieur le directeur régional, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la section syndicale de Polynésie française de SOLIDAIRES DOUANES

**Les Co-Secrétaires Généraux**



M. Marurai AGNIERAY



M. Patrick PARAYRE



Mme Taitau ROPATI



Montreuil, le 16 février 2021

Madame Amélie de Montchalin  
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques  
Courriel : sp.mtfp@transformation .gouv.fr

Objet: dépôt d'un préavis de grève pour le 8 mars 2021

Madame la Ministre,

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est l'occasion partout dans le monde d'effectuer un bilan sur l'ensemble des droits acquis ou à conquérir pour les femmes et les filles.

Les organisations syndicales ont mené les luttes indispensables pour obtenir et conserver ces droits. Pour continuer à défendre les droits des femmes, pour obtenir des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière professionnelle, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA s'associeront aux diverses actions menées dans le cadre de la journée du 8 mars.

Afin de permettre aux agent-es des trois versants de la fonction publique, de s'engager dans les actions menées sur l'ensemble du territoire pour les droits des femmes, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA déposent un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2021.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Baptiste TALBOT  
Coordonnateur  
CGT Fonction Publique

Pascal KESSLER  
Président  
FA-FP

Benoit TESTE  
Secrétaire Général  
FSU

Gaëlle MARTINEZ  
Déléguée Générale  
SOLIDAIRES



Monsieur Bruno Lemaire  
Ministre de l'Economie,  
des Finances  
et de la Relance

Monsieur Olivier Dussopt  
Ministre délégué  
auprès du ministre de l'Économie, des Finances et  
de la Relance, chargé des Comptes publics.

**Objet :** préavis de grève pour la période du 07 février au 11 mars 2022.

Messieurs les ministres,

La CFDT-CFTC, la CGT, SOLIDAIRES, l'USD-FO et l'UNSA-CGC déposent un préavis de grève pour la période du lundi 7 février (à 9h00) jusqu'au vendredi 11 mars 2022 à 18h00. Un moment fort aura par ailleurs lieu le jeudi 10 mars 2022.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels, apprentis et auxiliaires de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- CONTRE le Transfert/abandon des missions fiscales (TMF), chantier qui fera perdre 700 emplois à minima d'ici 2024, et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales.
- CONTRE la destruction de milliers de postes ces dernières années, la mise sur la sellette des missions supports, et le dépérissement de la DGDDI dans plusieurs dizaines de départements.
- CONTRE le laboratoire Surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes (Lab AuRA), expérimentation unilatérale attaquant les conditions de travail des personnels, notamment par la remise en cause des cotes de service, de la gestion des infracteurs et des règles de sécurité.
- CONTRE la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) et les Lignes directrices de gestion (LDG) *mutations* et *promotion* instaurant opacité dans la gestion des personnels.
- CONTRE la diminution des ratios promus-promouvables (« pro-pro ») intra et inter-catégoriels.
- CONTRE la non reconnaissance de la technicité et des pertes de niveau de vie.
- CONTRE la politique de performance, aux indicateurs coupés des réalités.
- CONTRE le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2025, document creux recyclant les engagements obtenus de haute lutte lors de la mobilisation des personnels au printemps 2019.
- CONTRE la perte du regard statistique sur les échanges de biens intra-communautaires (DEB).
- POUR des recrutements massifs et indispensables de personnels.
- POUR un renforcement du maillage territorial des services.
- POUR des déroulements de carrière transparents, respectueux de l'ancienneté et sans barrière.
- POUR une réelle revalorisation indemnitaire, avec un abondement de 300 € nets/mois pour tous.
- POUR un service public douanier, socialement et écologiquement utile.
- POUR une formation initiale et continue de haut niveau
- POUR une action sociale de haut niveau.
- POUR une amélioration des conditions de travail, tenant compte des remarques et revendications des personnels.
- POUR le respect des droits en matière de gestion des personnels (dépôt de congés, autorisations d'absence, etc).
- POUR le respect des engagements de 2019 sur la bonification/compensation retraite.
- POUR la création d'un système de compensation relatif à la pénibilité des agents sédentaires.

Ce préavis est destiné à permettre à tous les personnels de la DGDDI d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Messieurs les ministres, en l'expression de notre parfaite considération.

Paris, le vendredi 28 janvier 2022

L'intersyndicale CFDT-CFTC – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA-CGC